

FAM

pressentir la prochaine apparition des étagères; après elles, on rencontre quelques meubles qui paraissent en être les précurseurs. Mais les uns et les autres portent le nom de gradins; exemple: « 1^{er} juillet 1752 [vendu à la] princesse de Turenne — deux gradins à tablettes, en vernis

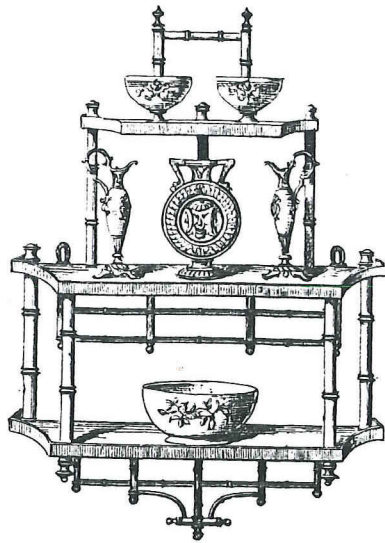


Fig. 391. — Petite étagère suspendue (XIX^e siècle).

noir et or, d'une forme arrondie.» (*Livre journal de Lazare Duvaux*, t. II, p. 130.) Quant à l'étagère proprement dite, elle est née tardivement de la passion des porcelaines, des biscuits et des chinoiseries, additionnés des *Petits Dunkerque*, en un mot, de ce qui devait, de nos jours, être désigné sous le nom générique de bibelots. Ajoutons que toutes ces menues futilités, par une juste réciprocité, ont pris le nom d'objets d'étagère.

C'est seulement à la fin du règne de Louis XVI, que ces sortes de dressoirs modernes trouvent place dans les salons et dans les boudoirs. Un instant l'Empire les proscriit, mais la Restauration les voit refleurir. Ils furent au nombre des premiers meubles, que l'on fabriqua en acajou. On en fit également en bois doré, mais ceux-là furent plus rares. Comme tous les meubles de fantaisie, l'étagère n'a jamais eu rien de très fixe en sa forme. Elle varia beaucoup; on en fabriqua quelques-unes d'encoignure, d'autres à tablettes légèrement cintrées; la fureur du gothique, qui sévit il y a cinquante ans, n'épargna pas ces petits meubles si modernes, et l'on en vit de décorés de découpures ogivales et surmontés de clochetons et de pinacles.

Aujourd'hui, l'étagère en acajou ou en palissandre, avec sa galerie découpée et ses pieds tournés, a fait son temps. L'entretien excessif que réclamaient les futilités qu'elle portait, et qui, exposées à la poussière, devaient être essuyées une à une presque chaque jour; les dangers que cet entretien faisait courir à ceux de ces objets qui étaient particulièrement délicats ou fragiles, ont amené la disparition de ces meubles médiocrement plastiques, et les ont fait, il y a vingt ans, remplacer par des vitrines ou par des buffets d'entre-deux, munis de portes pleines.

Cependant, en ces dernières années, la vogue des meubles japonais et chinois a incité nos ébénistes, à l'affût de toute mode nouvelle, à fabriquer des étagères dans le goût de certains meubles importés de Chine et du Japon. Ces étagères, dont nous donnons ici un spécimen, ne sont, à bien prendre, que des armoires non fermées, sans portes ni vantaux, et dont les rayons, posés irrégulièrement, ne con-

stituent pas, à proprement parler, cette succession d'étages, qui est caractéristique de l'étagère. Dans le même esprit, on a exécuté aussi un certain nombre de meubles, comme commodes, bureaux de dames, bonheurs du jour, etc., avec des rayons superposés, qui ont pris le nom de tables, ou bureaux ou encore de commodes-étagères (fig. 392 et pl. XXIX).

On a encore appelé étagères, certains petits meubles suspendus à la muraille se composant de trois ou quatre tablettes reliées les unes aux autres par de petites colonnettes tournées (fig. 391 et 394). Ce genre de meubles est également à la veille de disparaître.

Enfin, on a fabriqué, dans ces derniers temps, des étagères de forme ronde ou carrée, appelées à recevoir, dans les salles à manger, la desserte de la table. On appelle ces meubles des *SERVANTES ÉTAGÈRES*.

Étain, *s. m.*; **Estaim**, *s. m.*; **Estanh**, *s. m.* — Corps simple, métallique, d'un blanc grisâtre, mou et très malléable, dont la densité est de 7,29 et qui commence à fondre à 228 degrés.

Ce métal, qui partage avec l'or et l'argent le grand avantage de ne pas s'oxyder facilement, et dont les oxydes, quand il est pur, ne présentent aucun inconvénient pour la santé, a été toujours recherché pour un grand nombre d'usages. Étant un des trois métaux admis par l'Église comme métal sain, il a servi pendant près de mille années à la fabrication des vases sacrés. Au XVI^e siècle, il n'était presque pas d'église, même parmi les riches sanctuaires, qui n'eût, à côté de son matériel de ciboires, de calices et de patènes en argent ou en vermeil, pieusement conservé dans son trésor, et qui servait dans les occasions solennelles, tout un autre matériel en étain dont on faisait un usage journalier. Pierre de l'Estoile raconte même plai-

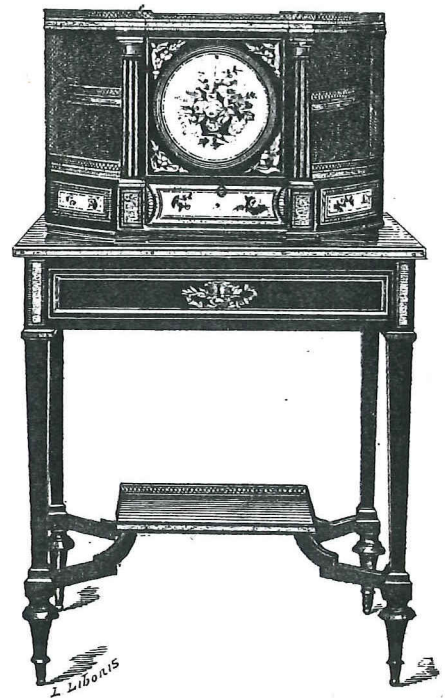


Fig. 392. — Bureau à étagère (style Louis XVI).

samment, en ses *Mémoires* (t. III, p. 288), que le duc d'Anmale et les Ligueurs s'étant emparés, en 1589, de l'église du faubourg de Saint-Symphorien, à Tours, et y « aiant trouvé deux calices, l'un d'estain, l'autre d'argent, laissèrent celui d'estain pource qu'ils disoient qu'il estoit de la Ligue,

Henry Havard : Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours dl 2 (van 4) p. 524 Hm 520, Paris, 1887

et faisoient conscience d'y toucher, et prirent celui d'argent, qui estoit hérétique et roial, et partant de bonne prise ». Plus tard, Guy Patin, dans une lettre adressée à Charles Spon (20 février 1649), parlant des ravages du prince de Condé aux environs de Paris, écrira : « Ce prince, qui est déjà assez fougueux, fait avec trop de cruauté sentir sa rage et sa furie à ceux d'ici à l'entour, et surtout aux païsans et aux églises, desquelles on emporte tout, horsmis les calices d'estain. » Ces anecdotes, bien qu'elles concernent un genre de meubles dont nous n'avons pas à nous occuper, sont à retenir, parce qu'elles expliquent comment un certain nombre d'objets en étain sont parvenus jusqu'à nous, alors que leurs similaires en métal plus précieux ont été détruits d'une façon à peu près complète.

Dans la vie civile, il est un usage constant, auquel l'étain a toujours servi et sert encore, c'est à mesurer les boissons. En France, jusqu'à la fin de la monarchie, il joua constamment ce rôle, dans le centre et dans le midi, pour le vin, et dans le nord, pour la bière et la cervoise. Il n'est presque pas d'inventaire, non seulement de marchand, mais encore de bourgeois, de chanoine, de prêtre et même de prince, où l'on ne trouve des pots d'étain, avec la contenance exactement désignée, ce qui prouve qu'ils étaient employés comme moyen de vérification et de contrôle. Dans l'*Inventaire de Henry de Poitiers, évêque de Troyes* (1370), nous relevons des cymaises, pintes couvertes et découvertes, et tierces d'étain. L'*Inventaire du château de Reculée* (1479) mentionne, dans le garde-man-

oyens, pintes et chopines ». Dans l'*Inventaire de Jean Chamartlat, vicaire de Mayet* (Lyon, 1521), nous lisons : « Item, y a une quarte, une symaise, une pinte, une chopine, une aiguère, etc., le tout d'estaing. »

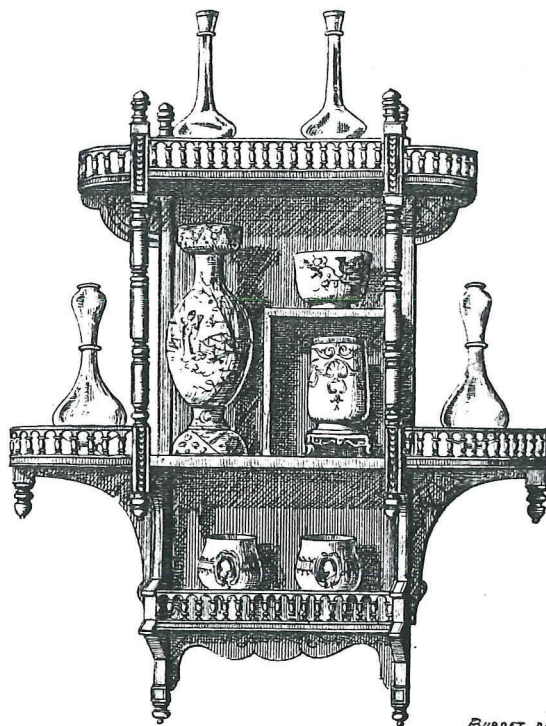


Fig. 394. — Étagère suspendue de salle à manger (XIX^e siècle).

Dans le Nord, nous voyons ces mesures tenues en si grand honneur, qu'on les présente au roi et aux princes en tournée. Dans les *Comptes de la ville d'Amiens*, nous relevons, à l'année 1386, l'achat à Thibaut la Rue, potier d'étain, de « 17 poz demi-los, esquels au Roy et à M^{re} de Valois et autres grands Seigneurs furent présentés de par la Ville plusieurs pièces de vin ». En 1463, Jean le Cerisier et Robert le Greffier, l'un et l'autre potiers d'étain à Amiens, fournissent à la municipalité de cette ville, le premier 5 demi-los, le second 17 pintes de fin étain, « pour du vin présenté au Roy et à la Reyne ». En 1516, c'est au potier Jean d'Avesne qu'échoit la fourniture de 35 petits pots, « esquels ont esté présentés les vins » à François I^{er} et à sa mère, Louise de Savoie. On est quelque peu étonné de voir l'étain convié à de pareilles fêtes ; et la seule explication qu'on en puisse donner, c'est que, si le roi se faisait un plaisir de recevoir et d'accepter le vin d'honneur que lui offraient ses fidèles sujets, les officiers du roi se faisaient un devoir de conserver pour eux, comme souvenir, les vases dans lesquels ce vin était offert. De là, pour les villes, certaines précautions dictées par la plus sage économie.

Ajoutons, pour en terminer avec l'étain employé à la fabrication des mesures de capacité, que son usage s'est perpétué jusqu'à nous, sans qu'il se soit jamais formulé contre lui plus d'une seule protestation. Celle-ci se produisit à Lyon en 1635. Cette année-là, les magistrats lyonnais furent pris de scrupules. Des difficultés s'étant élevées relativement à la capacité des mesures types, conservées à l'hôtel de ville, on reconnut que deux de ces mesures étaient fausses, et pour éviter qu'à l'avenir on pût, à l'aide de subterfuge, modifier la contenance des étalons, on

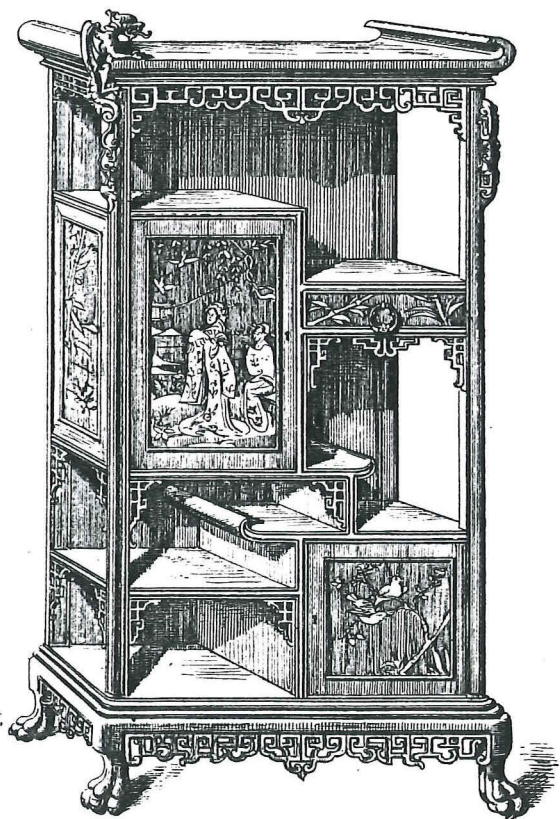


Fig. 393. — Étagère en bois noir, genre japonais (XIX^e siècle).

ger, la présence de « cinq quartes rondes d'estaing, marchées à la croix de Jhérusalem ». Dans l'*Inventaire de Marguerite de Rohan, comtesse d'Angoulême* (1497), on compte « cent seize livres d'étain en brocs, pots grands et

résolus de faire fabriquer des mesures nouvelles en fonte, « lesquelles, dit la *Résolution*, seront exactement eschantillées, pour servir d'originaux aux eschantillages en ladite



Fig. 395. — Gobelet tors en étain (fin du xv^e siècle).

ville, qui s'y feront de toutes les mesures des vins ».

Si l'étain est demeuré en possession de la fourniture des mesures de capacité pour les liquides, par contre, il a disparu des tables et des cuisines, où il tint, jusqu'à la fin du xviii^e siècle, une place considérable et parfois même une place d'honneur. Nous parlions à l'instant de Lyon ; nous trouvons dans les archives de cette ville un document attestant la haute antiquité de cette poterie d'étain, qui constitua, pendant toute une suite de siècles, une industrie de première importance. Ce document, c'est le *Tarif des droits perçus sur les marchandises à leur entrée à Lyon*, tarif édicté en l'année 1295. Nous y lisons : « Un quintal d'esteing, couvro (cuivre), oulles et métal paieront à l'entra II gros. — Et se li estaings est ouvrés en poteri nova, et li couvres en peyroleri nova, si paiera comme bateri. — *Item*, tota bateri de couvro per quintal paiera II gros. » Ainsi, au xiii^e siècle, la poterie d'étain était déjà assimilée comme droits à la batterie de cuisine en cuivre, et passait avant elle dans l'énumération des produits sur lesquels on trafiquait en grand.

A partir du xiv^e siècle, il suffit d'ouvrir les anciens



Fig. 396. — Pinte en étain (xvii^e siècle).

comptes, pour voir la place considérable que cette poterie tenait dans les maisons bourgeoises, et même dans les intérieurs princiers. En 1380, un potier d'étain parisien, Miche-

let le Breton, fournissait à la cuisine de Charles VI 6 douzaines de plats et 12 douzaines d'écuelles, pesant 474 marcs et demi d'étain. En 1401, Isabeau de Bavière achetait à Jean de Montrousti, pour le service de sa cuisine, 9 douzaines de plats et 23 douzaines d'écuelles, pesant 782 marcs. En 1422, Jehan Gouppil, potier d'étain, demeurant à Tours, livrait à « l'office de cuisine et sausserie » de Charles VII, 64 plats et 158 écuelles, etc. On pourrait multiplier ces exemples. Les inventaires sont, pour le moins, aussi éloquentes. Dans celui de Clémence de Hongrie (1328), on ne relève pas moins de 142 écuelles d'étain. L'*Inventaire du château des Baux* (1426) mentionne 15 « malostrus platz d'estain » et 32 écuelles. Au château de Reculée (1479), nous notons 23 écuelles et 15 plats d'étain. Dans l'*Inventaire de Catherine de Rohan* (1497), figurent 31 plats, 14 écuelles et 1 moutardier d'étain ; et dans celui du duc de Bourbon (1507), on ne compte pas moins de 32 plats, 34 écuelles et 1 moutardier de ce même métal.

Ajoutons que cette vaisselle était d'un usage constant, car on la voit se détériorer très vite, et il est fréquemment question, dans les comptes du xiv^e et du xv^e siècle, d'échange de « vieil étain », c'est-à-dire de poterie brisée ou usée, contre de la poterie neuve. En 1383, Michelet le Breton, « potier d'estain du roi », touche, pour « eschange CXIX mars de viez au neuf, en II douzaines de plas d'estain à III den.

par. pour marc », la somme de 29 sols 9 de. par. En 1401, Jehan de Montrousti, le fournisseur habituel d'Isabeau de Bavière, livre à cette princesse 6 douzaines d'écuelles d'étain, pesant 121 marcs contre pareil poids de vieille vaisselle, « par marchié à lui fait, pour eschange d'estain viez à neuf », avec soulte de 2 den. par marc. Ces chiffres ont une importance, car ils prouvent le peu que coûtait relativement la façon de la poterie d'étain, puisque le vieil étain était repris presque au même prix que le neuf. Remarquons que cette valeur intrinsèque de notre métal est encore affirmée par les vols assez nombreux de poterie d'étain, qui sont signalés dans les procédures du temps. Une *Lettre de remission*, accordée par Charles VI en 1408, nous montre un nommé Béraut faisant graver par un horloger un coin, volant ensuite de la vaisselle d'étain, et la convertissant en fausse monnaie. « Après les quelz coings ainsi gravéz, ledit Béraut robba de l'estain, dont l'en fait les pintes, lequel icellui Béraut geta en mole, aussi comme de l'espoisseur d'un blanc de dix deniers tournois, et le coppa en pièces de la semblance et grandeur des dis blancs de dix deniers, etc. »

Mais la fabrication de la fausse monnaie a toujours été un fait quelque peu exceptionnel. Le plus souvent les vo-



Fig. 397. — Petite fontaine en étain (xvii^e siècle).

leurs avaient recours aux recéleurs pour dénaturer le produit de leurs détournements. Aussi est-ce sur ces derniers que l'autorité sévit pour mettre fin à ces déprédations, en quelque sorte journalières. Nous lisons dans les *Statuts et ordonnances sur le fait de la police, de la ville, cité, faubourgs et banlieue d'Angoulême* (27 mars 1529), un article 42 ainsi conçu : « *Item, et parce que plusieurs larrecins se commencent par les serviteurs, servantes, journaliers et autres personnes aux lieux où ilz sont demeurans et besongnans, tant sur la vaisselle, linge que aultres chouses, est enjoinct et fait commandement aux pintiers et aultres, qu'on portera vaisselle non ayant nom et armoiries, et qui seroient rayéz et effacéz, qu'ils ayent à retenir ladicte vaisselle, linge et aultre chouse suspecte de larrecin, et ce fait, le dénoncer à justice, ou à ceulz qu'ilz congnoistront, lesdictes chouses estre ou appartenir, sur poyne d'amende.* »

Disons encore que les recéleurs n'étaient pas seuls punis. « Le samedi xxx^e (janvier 1599) ung paveur fust pendu à la porte de Paris, pour avoir dérobbé deux assiettes d'estain en une taverne. » (Pierre de l'Estoile, *Journal*, t. VII, p. 173.) La justice d'alors était moins indulgente que de nos jours. Constatons toutefois que si l'étain était plus estimé alors qu'il ne l'est à présent, et que si on le rencontrait à profusion dans les demeures royales, ce n'était point une raison pour qu'il prit place sur les tables des princes et des rois. Il était relégué à la cuisine et à l'office. L'argent, le vermeil et l'or, pendant tout le Moyen Age, eurent le privilège d'être exclusivement employés au service des grands personnages. Même beaucoup plus tard, ce ne fut qu'accidentellement et dans des circonstances difficiles, que les princes consentirent à être servis dans ce *tiers-métal*. Encore, ces dérogations à des habitudes en quelque sorte immuables, étaient si rares, qu'elles faisaient époque dans la vie. Racontant son arrivée à Nanteuil, en 1656, la grande Mademoiselle écrit : « Je couchoi dans un lit fort propre, et je soupoi fort bien, à la vérité, dans des plats d'étain ! » (*Mém.*, t. II, p. 469.)

Il fallut les énormes refontes d'argenterie, qui marquèrent la fin du règne de Louis XIV, et l'obligation où l'on était à la Cour d'offrir sa vaisselle au roi, pour que les personnages un peu-haut placés consentissent à faire servir sur leur table des assiettes et des plats en étain. Encore, beaucoup témoignaient-ils pour ce métal une invincible répugnance. « Ce bruit [de la refonte] de la vaisselle, écrit Saint-Simon (*Mém.*, t. VII, p. 209), fit un grand tintamarre à la Cour. Chacun n'osoit ne pas offrir la sienne, chacun y avoit grand regret. Les uns la gardoient pour une dernière ressource, dont il les fâchoit de se priver, d'autres craignoient la malpropreté de l'étain et de la terre. » Au surplus, la faïence, plus encore que l'étain, profita de ces lois somptuaires. Elle reçut, en effet, un accueil

beaucoup plus cordial que le métal réprouvé, d'abord parce qu'elle avait pour elle le mérite de la nouveauté, ensuite et surtout parce qu'il déplaisait souverainement aux maîtres orgueilleux de ce temps, de manger dans la même vaisselle que leurs domestiques.

Les potiers d'étain, au xvii^e et même au xviii^e siècle, avaient continué, en effet, de fournir l'office et la cuisine des plus grandes maisons, même de celle du Roi. Nous trouvons, dans les *États* de cette dernière, les noms de Guillaume Couet (1648), de Guillaume Couetteau (1674), de Thomas Desbans (1677) et de Jean-Baptiste Cellé (1688) mentionnés comme potiers d'étain en titre de la maison du Roi, le premier avec un appointement annuel de 30 livres, les autres avec des appointements de 60. Bien mieux, dès 1668 Louis XIV, comme s'il eût prévu qu'il

serait, vingt ans plus tard, obligé d'édicter ces fameuses lois somptuaires qui allaient faire diriger sur la Monnaie, non seulement l'orfèvrerie de la Couronne, mais encore l'argenterie de tous les Français, Louis XIV avait institué, en faveur des étainiers, une charge de la Couronne. « La charge de maître potier d'étain ordinaire de la maison du Roy et des grandes et petites écuries de Sa Majesté, dit l'*État de France*, fut créée le 1^{er} janvier 1668, en faveur de Christophe Fromont. Il a prêté serment, pour les écuries, entre les mains du grand écuyer, le 1^{er} avril 1672. Il fournit les flacons pour le goblet et bouche du Roy, pour les tables du grand maître, du grand chambellan et



Fig. 398. — Canette et plateau en étain (xvii^e siècle).

pour toutes les autres tables et offices de la maison du Roy, de Monseigneur le Dauphin et de Monseigneur le duc de Bourgogne, et est païé à la chambre aux deniers pour toutes ses fournitures et entretiens de flacons. Le grand maître de la maison lui donne certificat de service. »

Cette consécration royale, toutefois, ne parvint pas à rendre à l'étain un charme, une séduction que les hauts personnages se refusaient à reconnaître. En province, pour se conformer aux ordonnances de Versailles et enlever à l'étain son apparence peu goûtée, on le fit peindre, vernir, laquer et même dorer. Dans l'*Inventaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680), nous remarquons un certain nombre de vases « d'estain vernis de noir et d'or, de diverses figures ». Dans l'*Inventaire du château de La Rochefoucauld* (1728), nous trouvons également « un gobelet d'étain doré ». Ces constatations sont à noter soigneusement, parce que la dorure de l'étain, sauf pour les vases destinés au culte catholique, avait toujours été très sévèrement défendue.

Le mépris hautement professé de l'aristocratie pour la vaisselle d'étain, sa relégation à la cuisine et à l'office, et surtout les prix infimes que les comptes royaux attribuent à la façon des pièces fournies pour le service de la Couronne, établissent clairement que toute cette poterie desti-

née à des usages subalternes était de forme simple et exempte de coûteuses décorations. Avec les bourgeois, il n'en était pas ainsi. La Bruyère (*Caractères*, chap. VII) prétend se rappeler un temps où, dans la haute bourgeoisie, « l'étain brilloit sur les tables et sur les buffets,

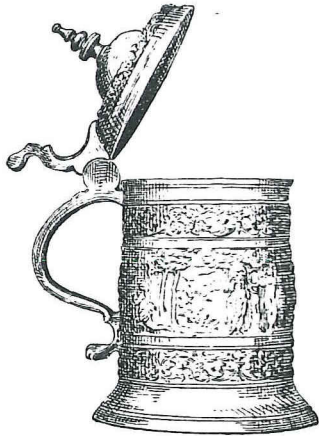


Fig. 399. — Gobelet à couvercle en étain (XVII^e siècle).

comme le fer et le cuivre dans les foyers ». La vérité est que, pendant tout le Moyen Age et la Renaissance, l'étain avait constitué presque exclusivement ce qu'on pourrait appeler, par euphémisme, l'*argenterie bourgeoise*. S'il en fallait des preuves, nous invoquerions l'autorité du *Ménager de Paris*, si bien renseigné sur toutes les choses de la vie intérieure au XIV^e siècle.

S'agit-il de donner un grand dîner, c'est-à-dire de servir quelques amis avec tout l'apparat dont on peut faire étalage, le

Ménager de Paris, après avoir indiqué les fonctions à assigner aux principaux serveurs, écrit (t. II, p. 115) : « Et aussi marchandera la vaisselle d'estain : c'est assavoir dix douzaines d'escuelles, six douzaines de petits plas, deux douzaines et demie de grans plas, huit quartes, deux douzaines de pintes, deux pos à aumosne. » Ce sont, du reste, à peu près les mêmes objets, qu'Eustache Deschamps, dans son *Miroir du mariage*, recommande aux jeunes époux d'acheter « et si fault », dit-il,

Maint plat d'argent, et maint escuelle,
Sinon d'argent, si com je tain,
Les faut-il de plomb ou d'estain ;
Pintes, pots, aguiers, chopines,
Salières.....

Laissons passer un siècle. C'est encore l'attirail que nous rencontrerons, avec quelques pièces de plus, dans les ménages parisiens. Le *Mémoire des meubles apportés par Gilles Roger, tissutier-rubanier, à son fils*, le 8 avril 1572, mentionne « six assiettes d'étin (*sic*), deux escoilles à aurillon, troys grans plas, quatre escoille plate, deux escoille creuze, troys sossières, ung bassin de chanche — ung demy-setier, ung mourtadier (*sic*), une sallière — ung post-aliaux (pot à l'eau), ung post d'une painte ». En province, on retrouve également ces mêmes objets, et d'autres appropriés aux usages locaux. L'*Inventaire* le plus complet que nous ayons rencontré dans ce genre est celui de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand (Bordeaux, 1591); on y remarque : « Ung quarton et demy pot feuillette à deux ances, deux quartons plamiers, ung broc, deux demyz potz feuillette, deux demyz potz, trois grosses cannettes, trois cannettes de quatre, deux cannettes de cinq, une de six, une de huit, deux eyguyères et deux ollières, six grandz platz du grand molle, trèze platz du second molle, ung platz du tiers molle, huit platz du petit molle, trente-six assiettes rondes, quatorze escuelles à oreilles, sept saussiers, deux grandes gardalles, trois platz vieulx, quatre salliniers vieulx, une aultre esguyère, une ollière et une assiette, le tout d'estaing, poisant deux cent vingt livres, plus ung plat bassin d'estaing fait en fasson d'argent,

servant à laver les mains, ung cannet ou fontaine, aultrement lavemains d'estaing de belle fasson, tenant envyron un quarton et demy. » Dans l'*Inventaire des meubles du sieur Lesaulnier* (Saint-Malo, 1605) figurent « une perre de beusriers, deux pintes, demie-chopine, ung tierison, ung poteau, sept vaisselles, deux saulciers, deux escuelles à orailles, une sallière, etc. », le tout d'étain. Dans l'*Inventaire du domaine de Chatelard* (1672), la vaisselle d'étain consiste en bassins, aiguières, six grandes assiettes, dix-huit petites, une écuelle à oreilles avec son couvercle; puis viennent des petites salières, des fourchettes, cuillers, porte-assiettes, flambeaux, etc. Au château de Montpieu (1692), on ne trouve pas moins de 650 livres d'étain en plats, écuelles, assiettes et autres « ustancilles » d'étain commun estimé dix sols la livre.

Même au XVIII^e siècle, la poterie d'étain reste en usage dans la haute bourgeoisie et dans le bas clergé. Un poète champenois, Nicolas Pourvoyeur, dans ses *Nouveaux noëls*, imprimés à Troyes en 1734, s'amuse à faire défiler, devant le Sauveur qui vient de naître, tous les corps de métier chargés de présents divers. Naturellement les potiers d'étain sont de la fête :

Potiers d'étain, douze fourchettes
Aussi blanches que de l'argent,
Six grands plats avec douze assiettes,
Ont apporté pour leur présent.

Vers la même époque, la célèbre M^{lle} Desmares fait donation de son mobilier à M^{lle} Damours, et dans ce mobilier l'étain figure sous la forme de dix plats de grandeurs différentes, vingt-six assiettes, quatre pots à l'eau, huit cuillers et six fourchettes, un huilier, un vinaigrier, un mourtadier, une écuelle, six gobelets, deux salières, six palettes. En mai 1726, un incendie dévore l'établissement que les Jésuites avaient à Paris, et on constate qu'il y a eu pour dix mille livres de vaisselle d'étain fondu. Ces chiffres en disent assez. Ils prouvent que, malgré la nouveauté et l'extrême bon marché de la faïence, l'étain continua



Fig. 400. — Assiette en étain (XVII^e siècle).

d'être en faveur marquée auprès d'un certain nombre de générations.

D'autres preuves existent encore de cette faveur, ce sont les réclames et les annonces dont les potiers d'étain encombrèrent les journaux du temps. Les *Annonces, affiches et avis*

divers, du 17 décembre 1760, vantent les mérites du sieur Renard, potier d'étain à Troyes, dont la vaisselle à contours est aussi belle, dit-on, que celle d'argent. Une réclame insérée dans le *Mercur*e d'octobre 1763 nous apprend que L'Ainé, potier d'étain, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, entre la fontaine du Ponceau et le Grand-Cerf, fait en étain des cafetières fort appréciées. Vers le même temps, Laumosnier, potier d'étain, rue et vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie, informe sa clientèle qu'on trouve chez lui des « fontaines d'étain contenant trois voyes d'eau, avec deux lits de sable et éponges ». Un autre potier parisien, Barry, domicilié rue de Bussy, nous fait savoir qu'il fabrique « toute espèce de Moules de commande, et tient magasin assorti de grandes Fontaines, Seringues, Alambics, Lampes économiques, Pot à œuil (*sic*), Vaisselles plates, rondes, à contours et pièces de rapport, pour l'office et la cuisine, etc. » Après cela, on peut croire la nomenclature complète. Eh bien non, il faut ajouter encore une foule de meubles intimes, dont il n'est pas, dont il ne peut être déceimment question dans ces annonces et réclames.

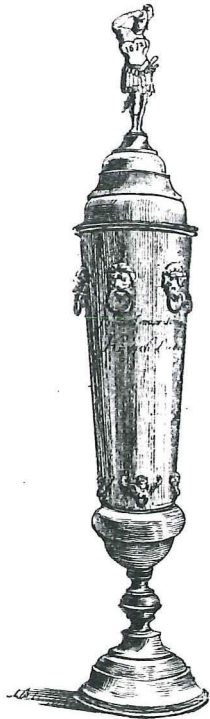


Fig. 401.
Cymaise en étain
(XVII^e siècle).

Dans un *Inventaire du château de Turenne* (1644), nous trouvons la mention de « douze potz de chambre et six bassins à chère percée, quy furent faictz de quatre vingt quinze livres d'estaing, qui estoient es platz ou assiettes et autre vaisselle d'estain ». Pour ces derniers (nous entendons les bassins), chaque *Inventaire des meubles de la Couronne*, sous le règne de Louis XIV, mentionné un grand nombre de chaises percées, toutes munies de ce complètement indispensable. M^{me} de Pompadour, dont la propreté renchérit sur celle des autres habitants des maisons royales, achète de Lazare Duvaux (le 25 août 1751) « un bidet à dossier, plaqué en bois de rose et fleurs... avec sa seringue et la cuvette du fond en étain plané ». Enfin, il n'est pas jusqu'au recueil des *Actes consulaires de la ville de Lyon* (série BB, reg. 190), qui ne nous révèle un usage inattendu de notre métal. En 1636, les magistrats commandèrent à Claude Morand, potier d'étain, « huit grandes seringues à douze livres pièce, et six autres moyennes à huit livres »... pour combattre les incendies.

On voit que les emplois de l'étain ont été extrêmement variés. Nous croyons avoir démontré que ce métal demeura en honneur sur les tables bourgeoises, non seulement pendant tout le Moyen Age et la Renaissance, mais même pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle. Nous allons essayer d'établir que c'est à ce dernier emploi, qu'il faut attribuer les pièces vraiment artistiques, et pour quelques-unes, admirables, qui sont parvenues jusqu'à nous.

Constituant au XIV^e et au XV^e siècle pour la bourgeoisie, non seulement la vaisselle de service, mais encore la vaisselle d'apparat, l'étain, en prenant place sur les dressoirs, dut revêtir des formes vraiment décoratives. A cette époque où les grands artistes ne dédaignaient pas de consacrer leur talent à des œuvres purement industrielles, la poterie d'étain dut compter un nombre assez considérable

d'artisans de premier ordre. Guillebert de Metz nous apprend bien qu'en 1407 « devant le Palais (de justice) demuroit un pottier d'estain, ouvrier de merveilleux vaisseaux »; mais malheureusement, il ne nous dit pas son nom. Un certain nombre de bassins, d'aspect assez noble, portant sur leur ombilic un bas-relief représentant le plus souvent saint Georges, Adam et Ève, ou le Raisin de Chanaan, et attestant des préoccupations artistiques, nous révèlent que ce potier dut avoir des rivaux. Faut-il ajouter que par suite du peu de résistance du métal, de la facilité avec laquelle il se détériore et de la possibilité de l'employer à nouveau par la refonte, ces spécimens anciens sont devenus relativement très rares, et qu'un nombre incalculable de modèles superbes ont dû être détruits?

Ces traditions, toutefois, devaient se conserver intactes au XVI^e siècle, et l'on vit alors des artistes de génie enfanter des œuvres tellement parfaites, que les ouvrages antérieurs durent forcément tomber dans une mésesime singulière. Parmi ces artistes, le premier, par le talent et la célébrité, est François Briot. Son chef-d'œuvre, que nous reproduisons hors texte, a sa place marquée à côté des plus belles œuvres de l'orfèverie. Nous ne croyons pouvoir mieux faire, d'ailleurs, que d'en emprunter la description minutieuse à notre savant ami M. Chabouillet, conservateur du Cabinet des médailles.

« La forme de l'aiguière est légèrement ovoïde; elle est divisée en trois zones; celle du milieu est elle-même divisée en trois compartiments, dans chacun desquels est représentée une des trois vertus théologales : la Foi, l'Espérance et la Charité. La Foi est représentée devant un autel, tenant d'une main les Ecritures et de l'autre la croix; elle foule aux pieds une tête de mort. L'Espérance et la Charité sont représentées avec leurs attributs ordinaires; l'ancre pour la première, la corne d'abondance pour la seconde. Les deux autres zones sont ornées de figures de fantaisie, chevaux ailés, mascarons, génies, etc. Le col est orné de deux mascarons; sur la partie supérieure de l'anse est une femme en cariatide. Le pied est orné de

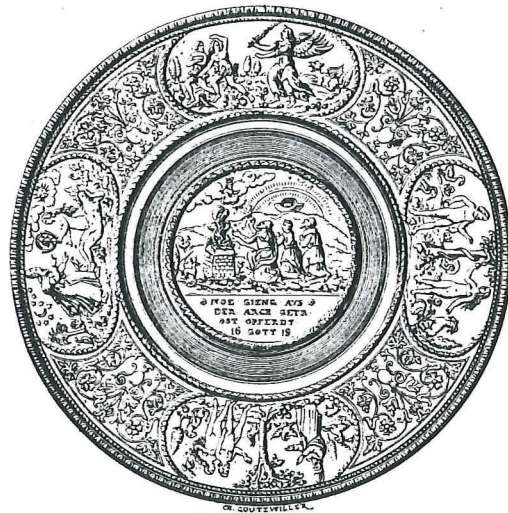


Fig. 402. — Grande soucoupe en étain (XVII^e siècle).

deux bordures godronnées. La décoration du bassin est encore plus remarquable que celle de l'aiguière; l'artiste y a déployé toutes les ressources de son art en même temps que toutes les richesses de son imagination. L'idée dominante, c'est que la Tempérance est nécessaire à l'homme

qui veut exceller dans les arts et les sciences ; aussi la figure de cette vertu est-elle représentée au centre du bassin, sur l'ombilic. L'artiste, qui tenait à ce qu'il n'y eût pas d'équivoque sur sa pensée, n'a pas dédaigné de placer en légende les noms de toutes ses figures allégoriques. On lit donc *Temperantia* autour de ce sujet principal ; on y voit représentée une femme assise au milieu d'un paysage riant ; elle tient d'une main une aiguière et de l'autre une coupe ; les accessoires qui l'environnent sont autant d'allégories ingénieuses que nous nous contenterons d'indiquer, mais qui toutes font allusion aux bienfaits de l'eau : une faucille, symbole de la Moisson ; le trident de Neptune ; le caducée de la Paix, le flambeau de l'Amour, brisé par la Tempérance. Autour de l'ombilic, dans d'élégants cartouches séparés par des cariatides, sont les quatre Éléments. L'air est représenté par Mercure, l'eau par la Nympe d'un fleuve, la terre par une belle femme couchée et tenant des épis ; le feu par un Mars assis, tenant d'une main la foudre



Fig. 403. — Gobelet en étain, style de Briot.

et l'épée, pour indiquer les propriétés destructives de cet élément, dont un four à chaux, d'où s'échappent des flammes, exprime l'action utile. On distingue aussi une salamandre, cet animal fabuleux qui avait, disait-on, le don de vivre dans le feu. Le plat-bord du bassin est occupé par huit cartouches qui séparent des motifs, où la fantaisie se marie souvent à des allégories qu'il serait trop long d'expliquer toutes, mais qui ne sont cependant pas arbitraires. Quant aux huit compositions, elles font suite à cette idée principale, que la tempérance féconde la science. En effet, ces huit compositions sont consacrées aux sept arts libéraux et à Minerve, c'est-à-dire à la sagesse divine qui les inspire tous. »

Le curieux, c'est que l'auteur d'un pareil chef-d'œuvre est assez peu connu, non seulement pour qu'on ait longtemps manqué de détails biographiques sur sa personne, mais encore pour qu'on soit mal renseigné sur sa véritable profession. Potier d'étain ? il ne l'était pas, assurément. Était-il orfèvre ? cela paraît plus vraisemblable ; aussi l'a-t-on longtemps prétendu, jusqu'à ce que des auteurs dignes de toute confiance, M. Paul Mantz et M. Germain Bapst, se soient inscrits en faux contre cette affirmation. M. Bapst, s'appuyant sur les procédés qu'on emploie pour couler l'étain, a presque démontré que Briot devait être un graveur. L'étain, en effet, se coule dans le sable, dans le plâtre, dans le métal, dans la terre glaise et dans la pierre. En étudiant de près le travail du plat de la *Tempérance*, on a cru pouvoir affirmer que le modèle pri-

mitif avait été exécuté en plâtre ; que sur ce plâtre on avait constitué un creux en cuivre dans lequel ensuite avaient été coulées les diverses épreuves de ce chef-d'œuvre incomparable.

Ainsi s'évanouirait cette légende de Briot orfèvre, surmoulant, sur un plat d'argent exécuté par lui, des plats d'étain qui nous ont été conservés, alors que l'original était détruit. Toutefois, il convient de remarquer que les orfèvres n'ont pas toujours fait fi de l'étain, et que nombre d'entre eux ont exécuté dans ce métal les modèles de pièces qui, plus tard, devaient être traduites en argent ou en or. L'extrait suivant, qui malheureusement n'a pas été produit dans le débat relatif à Briot, nous paraît lever tous les doutes qui pouvaient subsister à cet égard. « A Jehan Chennau, Guillemain Poissonnier, orfèvres à Tours, Lambert de Sey, orfèvre à Amboise, pour plusieurs patrons de coupes, tant d'estain, de terre que en peinture sur papier, XI livres. » (*Comptes de l'argenterie*, 1470.) Ajoutons que l'opinion citée à l'instant d'un surmoulage sur une pièce d'orfèvrerie n'est pas, elle non plus, sans s'appuyer sur des précédents nombreux. Du XIV^e au XVII^e siècle, on rencontre assez fréquemment des pièces d'étain qualifiées à façon d'argent, ce qui semble indiquer une copie et plus vraisemblablement un surmoulage. Dans le *Testament de l'archevêque de Reims* (1389), nous notons : « Vaisselle d'estain : XVIII plats grans et moyens, XLVIII escuelles, une juste quarrée, deux quartes quarrées, deux quartes rondes à façon d'argent, une pinte quarrée, deux pots de trois chopines à façon d'argent, etc. » Les *Comptes de la ville d'Amiens* (1508-1509) mentionnent la fourniture par Pierre Hémioron, potier d'étain, de « IV petites brances de fin estain, à facion d'argent ». L'*Inventaire des meubles de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand* (Bordeaux, 1591), comprend, dans la vaisselle d'étain, « ung quarton et demy-pot feuillette à deux auses, fasson d'argent. — Plus ung plat bassin d'estaing, fait en fasson d'argent, servant à laver les mains. »

Ces procédés se continuèrent certainement, et, bien qu'on ne trouve plus cette mention (façon d'argent) à partir du XVII^e siècle, il est clair que, lorsque le sieur Renard, dont nous avons déjà eu occasion de citer le nom, annonçait en 1760, dans les feuilles publiques, que l'on trouvait chez lui des « assiettes et autres ustensiles à contours, comme la vaisselle d'argent », il ne se faisait pas faute d'emprunter à celle-ci, par un habile surmoulage, son aspect et ses formes.

Pour en revenir à Briot et aux artistes de son temps, il faut encore constater que M. Bapst s'est efforcé, dans son excellent livre, de leur trouver des précurseurs et des successeurs. Mais c'est là une besogne si peu facile, et les résultats acquis sont si peu probants, que nous croyons devoir renvoyer à son étude ceux de nos lecteurs qui seraient désireux de mieux connaître les grands artistes en étain de ces temps obscurs. Il est, du reste, à remarquer que la plupart des potiers d'étain, qu'on trouve mêlés à la production d'œuvres d'art, au XVI^e et au XVII^e siècle, n'interviennent que pour la fourniture de matières premières. C'est ainsi qu'en 1540 nous voyons payer à Estienne Cardon, maître potier d'étain, 40 livres « pour avoir par luy [esté] fournis II c livres de fin estaing fondus en lingots, pour servir à la fonte des figures et pièces anciennes apportées de Rome, que le Roy veult estre jettéz en cuivre ». C'est aussi pour ses fournitures d'étain que Allen, potier d'étain de Paris, est mentionné dans les *Comptes* de 1673 à 1677, et cela pour des sommes variant de 4,000 à 50,000 livres. C'est cet Allen, au reste, qui fournit presque tout



Saint-Elme Gautier, del.

Maison Quantin, imp.-éd.

ÉTAIN

AIGUIÈRE et PLAT, par BRIOT

(Musée du Louvre)

le plomb et l'étain, qui servirent aux fontaines de Versailles.

Aujourd'hui, la poterie d'étain a été remplacée par la poterie céramique, et, ainsi que nous l'avons constaté plus haut, sauf pour les mesures de capacité, elle n'est plus guère en usage dans les habitations contemporaines.

Il nous reste encore à dire quelques mots des différents autres emplois de l'étain, et de quelques dénominations données à ce métal, suivant sa nature ou son lieu de provenance.

ÉTAIN EN FEUILLES. — Indépendamment de l'étain en poterie, on a encore beaucoup employé l'étain en plaques et l'étain en feuilles. Celui-ci, dont la fabrication remonte au XIII^e siècle, car les batteurs d'étain sont mentionnés par Étienne Boileau (voir le *Livre des mestiers*, tit. XXXII), était usité pour divers usages. Tout d'abord, on en faisait des ornements pour les cierges et pour les torches, que les ciriers enjolivaient. Ensuite, les peintres s'en sont longtemps servis pour remplacer l'argent dans la décoration des armoiries. Plus tard, les miroitiers en ont fait usage pour étamer leurs glaces. Enfin, aujourd'hui, on s'en sert comme corps isolant pour doubler des boîtes ou envelopper certaines denrées alimentaires.

De ces diverses applications, celle qui nous touche le plus est l'emploi de l'étain en feuilles par les peintres. Saint-Foix raconte, dans ses *Essais sur Paris* (t. III, p. 73), que les « poutres et les solives des principaux appartemens [de l'hôtel Saint-Pol, sous Charles V] étoient enrichies de fleurs de lys d'étain dorées ». Il est présumable que ces fleurs de lys avaient été exécutées avec de l'étain en feuilles, revêtu d'une légère dorure, ou d'une couleur quelconque donnant l'aspect de l'or. Il est dit, en effet, dans l'*Ordonnance des bateurs d'estain* (art. 3) : « Li bateurs d'estain puet taindre son estain de toutes manières de couleurs. » Or les couleurs dont on couvrait le plus fréquemment ces feuilles — qui, destinées à la peinture, prenaient le nom d'APPEAU — étaient justement le jaune, l'aurore et le rouge. Cette teinture de l'étain en feuilles, qui, si nous en croyons le moine Théophile (*Diversarum artium schedula*, liv. I^{er}, ch. xxvi), se faisait, dans le principe, à l'aide d'un trempage, s'opéra plus tard à l'aide d'un vernis appliqué dessus. Au XVII^e siècle, la Hollande monopolisa la fabrication de l'appeau. Quant à la France, c'est au XVI^e siècle qu'on paraît y avoir surtout fait un usage considérable de cet appeau, dans les travaux de décoration. Dans les *Comptes de la ville de Lyon* (1502), nous relevons, en effet, la dépense suivante : « A François de Rochefort, peintre, pour une douzaine et demye estain, III sols IX deniers. — A luy pour demye livre vermillon, III sols IX deniers. — A luy pour colle, XII deniers, etc. » Ces fournitures furent faites pour l'entrée à Lyon de M^{me} de Candale, devenue reine de Hongrie. Cinq ans plus tard, nous relevons dans les mêmes comptes cette autre dépense : « Plus d'estein doré, ij dozeines : v sols. — Item, plus d'estein doré, aul-

tres deux dozeines : v sols. — Plus aultres deux dozeines d'estein doré : v sols. » Cet étain doré était destiné aux décorations élevées pour l'entrée de Louis XII à Lyon. Depuis lors, on ne s'est plus guère servi de l'étain en feuilles, que blanc, et c'est presque exclusivement dans les décorations funèbres qu'il trouve actuellement sa place.

L'ÉTAIN EN PLAQUES était coulé et plané en tablettes assez larges et surtout très longues, qui, découpées à la scie, servaient à faire des fonds de marqueterie pour meubles. C'est surtout à partir du règne de Louis XIII, que l'étain en plaques fut employé de la sorte. On sait quel usage Boulle fit de ce métal, et quel parti il en sut tirer. La marqueterie d'étain resta à la mode jusqu'à la fin du siècle dernier. Dans le cabinet de M. Le Brun (1791) figurait : « une jolie table servant de bureau, à tiroir et panneaux en marqueterie d'étain, avec moulures et encadrements de bronze ». L'étain en plaques se débitait aussi en filets et était, sous cette forme, employé dans le meuble. L'*Inventaire du maréchal d'Humières* mentionne : « Un petit bureau de bois de violette, à filets d'étain », qui paraît avoir été le bureau de travail de cet homme de guerre.

ÉTAIN EN TREILLIS. — On donnait ce nom à de grands ronds d'étain à claire-voie, que les potiers d'étain suspendaient aux devantures de leurs boutiques, et qui leur servaient en quelque sorte d'enseigne ou de montre. On mettait l'étain en treillis, parce qu'il pouvait ainsi être plus facilement débité, que restant en saumon.

ÉTAIN SONNANT, ÉTAIN COMMUN. — On rencontre assez souvent, dans d'anciens inventaires, la mention d'*étain sonnant* et d'*étain commun*. « Dans la salle servant de cuisine, il a été trouvé, en pots, plats, escuelles et autres ustensiles d'étain, cent vingt-deux livres d'étain sonnant prisé la livre douze sols. » (*Invent. de Marie Cressé*; Paris, 1633.) « La quantité de 80 livres d'étain sonnant, en plusieurs ustensiles, prisé à raison de XI sols la livre. — La quantité de 21 livres en autres ustensiles d'étain commun, prisé à raison de IX sols la livre. » (*Invent. de Molière*; Paris, 1673.) « En pots, plats, assiettes et autres ustensiles d'étain tant sonnant que commun, pezent cent quatre-vingts livres... » (*Invent. du marquis de Montpipeau*; Paris, 1692.) On appelait étain commun l'étain neuf allié de 15 pour 100 de plomb, et de 6 pour 100 de cuivre jaune. On désignait sous le nom d'étain sonnant de l'étain plusieurs fois refondu et plané, qui avait, à cette succession d'opérations, perdu de sa douceur, mais avait gagné de la sonorité.

Enfin, on appelait ÉTAIN PLANÉ l'étain de Cornouailles neuf et n'ayant pas encore servi. Son nom lui venait de ce qu'avant d'être livré à la consommation, il était préalablement plané sur une platine de cuivre.

Pour reconnaître au juste quelle qualité d'étain avait été employée dans la fabrication d'une poterie, d'un vase ou d'une vaisselle quelconque, on avait, au XVII^e et au XVIII^e siècle, recours à un essai. Cet essai était également pratiqué sur les saumons importés du dehors. A Rouen,

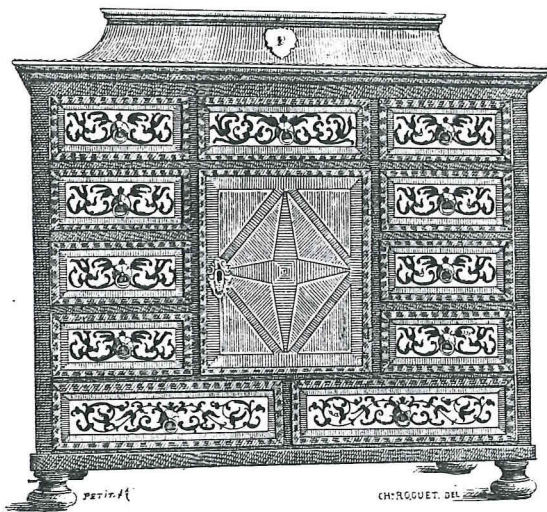


Fig. 404. — Cabinet orné de marqueterie d'étain (première moitié du XVII^e siècle).

où le commerce de l'étain était considérable, à cause des relations constantes de cette place avec l'Angleterre, et aussi à cause de la fabrication simultanée, dans cette ville, de la faïence et de la poterie d'étain, on procédait à cette

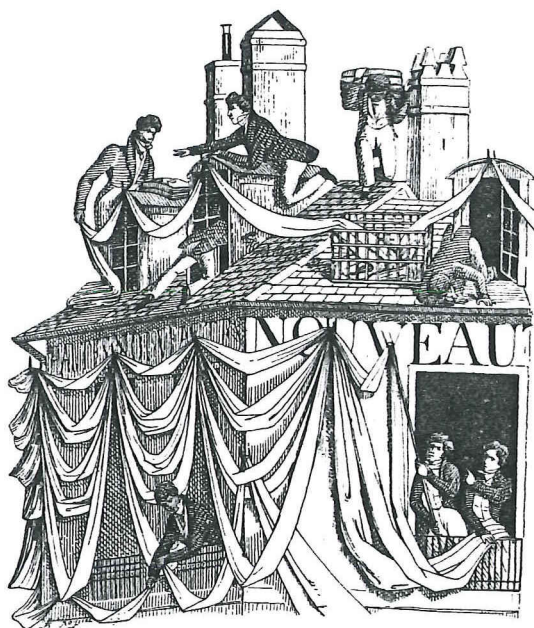


Fig. 405. — Étalage d'un magasin de nouveautés, d'après une lithographie de Chéyère (1835).

reconnaissance avec un soin exceptionnel. Si l'étain était jugé très doux, on le marquait d'un poinçon aux armes de la ville, représentant un agneau. Si le lingot était reconnu de qualité moindre, on appliquait une marque d'un demi-pied de long, formée de trois traits se réunissant au sommet et composant une espèce de griffe. S'il était encore moins bon, on mettait deux, trois ou quatre griffes. Enfin, s'il était fourré d'écume ou de mâchefer, on abattait les quatre coins. Jusqu'aux environs de 1660, les essayeurs de Rouen eurent le privilège d'essayer non seulement tout l'étain qui s'employait en leur ville, mais encore celui qui remontait la Seine. Les potiers de Paris obtinrent, à cette époque, un arrêt du Parlement qui les délivra pour toujours de cet impôt.

Étal, *s. m.* — Voir les mots ESTAL, ESTAU.

Étalage, *s. m.*; **Étaler**, *v. a.*; **Détalage**, *s. m.* — Étaler, c'est disposer des marchandises isolément et de façon que l'acheteur en puisse prendre connaissance et les acquérir, si bon lui semble. Autrefois, un certain nombre de professions étaient, par leurs statuts, forcées d'étaler. On entendait par là que ces marchands, bien qu'ils eussent boutique ouverte, étaient tenus, à certains jours, de se rendre au marché public, avec des ballots de marchandises, d'ouvrir ces ballots, d'en exposer le contenu et de l'offrir en vente. Cette disposition était édictée pour prévenir l'accaparement et les hausses factices.

L'action d'étaler se nomme étalage, et l'on appelle aussi de ce même nom, l'ensemble des marchandises étalées. L'étalage joue un rôle considérable dans les préoccupations des marchands en détail; c'est lui qui est chargé d'attirer le client. Les commerçants parisiens ont acquis une réputation universelle dans l'art de combiner les étalages. Aujourd'hui ceux-ci se bornent à la boutique ou au magasin. Autrefois ils servaient de parure à la maison entière. Deux de nos vignettes (n^{os} 405 et 406) montrent ce

qu'étaient, il y a cinquante ans, l'étalage et le détail d'une maison de nouveautés. On nommait détail l'action d'enlever les étoffes qui garnissaient une devanture, action à laquelle il fallait procéder avec une rapidité et une hâte extrêmes, quand un orage s'annonçait d'une façon un peu brusque.

Étalon, *s. m.* — On nomme ainsi les originaux des poids et mesures qui sont placés sous la garde de certaines autorités et déposés en des lieux spéciaux, où l'on peut les consulter et recourir à eux chaque fois qu'il est besoin, pour assurer la régularité des transactions et la sincérité du négoce. Les étalons des anciennes mesures en usage dans l'Ile-de-France furent longtemps conservés au Palais, résidence habituelle du roi. Dans les provinces, ces étalons étaient souvent confiés à des établissements monastiques.

En 1540, François I^{er} fit remettre, à la Cour des Monnaies, les étalons des poids spéciaux, qui servaient pour l'or et pour l'argent. En 1557, Henri II fit déposer à l'Hôtel de Ville tous les étalons des mesures en bois, servant pour le sel, les grains, la farine, les légumes secs, le charbon, et les étalons des mesures d'étain servant pour les boissons. Dès 1554, l'étalon de l'aune avait été remis à la garde du corps des merciers, et l'étalon du pied et de la toise avait été fixé à la muraille du Grand-Châtelet, où il demeura jusqu'à la destruction de ce monument.

Dans les diverses provinces, à partir du xvi^e siècle, les étalons furent remis à la garde des magistrats des villes les plus importantes. Ils étaient périodiquement soumis à une vérification. Un curieux document, conservé aux Archives de Lyon (*Actes consulaires*, série BB, reg. 187), nous apprend que ces vérifications n'étaient pas toujours inutiles. En 1635, on s'aperçut qu'un certain nombre de mesures de capacité, en étain, avaient été falsifiées.

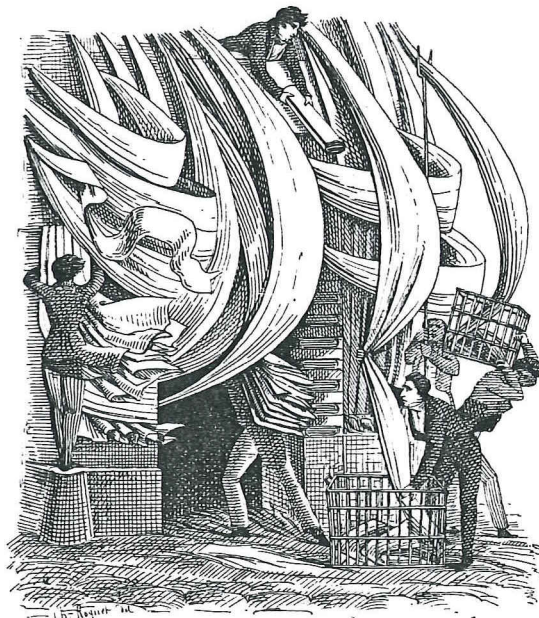


Fig. 406. — Détalage d'un magasin de nouveautés, d'après une lithographie de Chéyère (1835).

Aujourd'hui, l'étalon du mètre, base du système métrique et point de départ de toutes nos mesures de longueur et de capacité, est déposé aux Archives nationales.

Étalonner, *v. a.* — C'est faire marquer les poids et mesures, qui doivent servir dans le commerce par les véri-